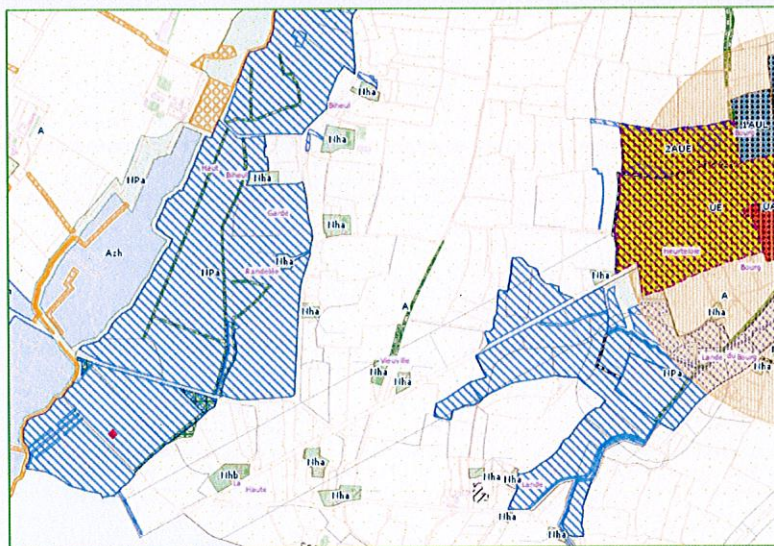




SYNDICAT du BASSIN VERSANT

AVIS AUX PERSONNES CONSULTANT LE DOCUMENT D'URBANISME

*Informations relatives aux inventaires cours d'eau
et zones humides*



Sur les cartographies associées aux documents d'urbanisme, figurent les **zones humides et cours d'eau** selon une trame spécifique (ex : hachuré bleu).



Attention : Ces inventaires ne sont pas exhaustifs. Si vous avez un projet de nature à imperméabiliser, drainer ou mettre en eau un terrain, assurez vous qu'il ne soit pas en zone humide :

- 1) Consultez le document d'urbanisme ou les cartes disponibles en mairie
- 2) Contactez le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon : visite sur site et conseils techniques

Cette information vaut pour les zones humides et les cours d'eau (travaux d'entretien).

La réglementation en vigueur s'applique à tous les milieux humides (zones humides et cours d'eau) qu'ils figurent ou non à la cartographie.

Documents joints :

- Article Inventaire des zones humides : ce qu'il faut savoir...
- Dépliant sur les Milieux Aquatiques : Définitions, rôles, réglementations et contacts utiles

Contact :

SMBV Linon
02 99 45 39 33 / 06 71 88 80 66
contact@bvlion.fr